

RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

Madame, Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous placez dans notre établissement. Je vous invite à consulter le site de notre collège www.amjavouheysenlis.com, vous pourrez découvrir le projet éducatif, pastoral et pédagogique ainsi que les diverses propositions de notre établissement, les informations concernant les frais de scolarité, de la demi-pension et le règlement des élèves.

Vous trouverez ci-joint un dossier comprenant :

- **Un formulaire de demande d'inscription**
- **Une feuille de renseignements concernant la pastorale**

Ces deux documents doivent nous être retournés rapidement, correctement et lisiblement remplis (noms propres en majuscules d'imprimerie), datés, signés, **accompagnés de :**

- **Une lettre de motivation des parents**
- **La photocopie des relevés de notes des deux dernières années et de l'année en cours.**

En fin d'année scolaire, il faudra également fournir **la notification MDPH Ulis collège**. Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

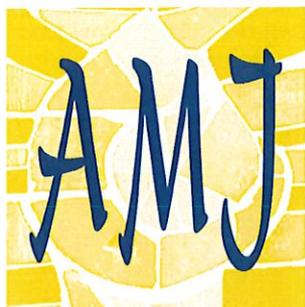
Elisabeth ROUYER
Chef d'établissement du collège

IMPORTANT : Toute inscription ne sera définitive qu'après décision du chef d'établissement à l'issue d'un entretien avec l'enfant et sa famille.

Ce rendez-vous vous sera fixé par le secrétariat par téléphone dans la limite des places disponibles. Etant donné le nombre très important de demandes, certains dossiers seront placés sur liste d'attente et seront étudiés au fur et à mesure des places disponibles. Les rendez-vous s'étaleront du mois de septembre 2025 à février 2026 pour les 6èmes et de décembre 2025 à juillet 2026 pour les autres classes.

"Tout homme a droit au respect et à une formation humaine et spirituelle"

Anne-Marie Javouhey



RENTRÉE SCOLAIRE 2026 / 2027

DEMANDE D'INSCRIPTION

CLASSE DEMANDÉE : 6ème ULIS

ÉLÈVE :

NOM : Prénoms :
(en lettres d'imprimerie) (souligner le prénom usuel)

Date de naissance : Lieu : Département :

Nationalité : Sexe : Masculin Féminin

Langue vivante 1 : ANGLAIS

ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN 2025/2026

Nom de l'école : Commune :

Adresse : Code postal :

Classe : Classe redoublée : OUI NON Si oui, laquelle :

FRÈRES ET SŒURS - Nombre :

	Prénom :	Date de naissance :	Classe actuelle :	Établissement :
1-
2-
3-
4-

PARENTS :

PÈRE : NOM /Prénom :
 Profession :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél. domicile : Tél. professionnel :
 Tél. portable : e-mail :

MÈRE : NOM /Prénom :
 Profession :
 Adresse :
 Code postal : Commune :
 Tél. domicile : Tél. professionnel :
 Tél. portable : e-mail :

Situation familiale :

En cas de divorce, produire le justificatif de la garde de l'enfant. Garde alternée Garde par le père Garde par la mère

Date et signature des parents : Père : Mère :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PASTORALE

NOM :

Prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Classe 2025/2026 :

Adresse :

Code postal : Commune :

IMPORTANT

Le projet éducatif du Collège Anne-Marie Javouhey inclut **un enseignement de culture chrétienne obligatoire** de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Cet enseignement fait partie de l'emploi du temps de l'élève à raison d'une heure hebdomadaire en 6^{ème}-5^{ème}-4^{ème} et une heure tous les quinze jours en 3^{ème}.

Je soussigné(e).....

accepte que mon fils, ma fille (Nom, prénom).....

participe aux temps de l'enseignement de culture chrétienne et aux célébrations.

Date et signature des parents

Date et signature de l'enfant

Un **parcours de catéchèse facultatif** est proposé en 6^{ème} et 5^{ème} pour les élèves qui souhaitent cheminer dans la foi chrétienne. Les élèves qui préparent un sacrement (baptême, première communion) ou qui préparent la profession de foi, doivent s'inscrire en catéchèse dès la 6^{ème}. Les inscriptions en catéchèse seront recueillies en début d'année scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter une responsable de la pastorale au 03.44.53.11.66.

NE PAS REMPLIR

ANNÉE 2024/2025

DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- Les familles se situant dans les catégories A à F inclus doivent, impérativement, fournir :
 - l'avis d'imposition 2023
 - le relevé d'attestation de paiement des allocations familiales 2023 de JANVIER à DECEMBRE pour les familles de deux enfants et plus.
 - A défaut des ces pièces justificatives, le tarif le plus élevé sera appliqué (catégorie G)
- Les familles se situant en catégorie G, soit un montant minimum de 436 € par trimestre, n'ont pas à effectuer le calcul ci-dessous et à fournir de justificatif.
Cependant, le tableau ci-dessous (en Annexe1) est à compléter obligatoirement pour toutes les catégories y compris la catégorie G.

Revenu annuel réel

Total salaires et assimilés 2022 (cf. votre avis d'imposition 2023) avant déduction des 20 % ou 10 %.....	<input type="text"/>
Les allocations familiales ou de salaire unique, la pension alimentaire éventuelle, rentes.....	<input type="text"/>
Revenus divers : revenus immobiliers, loyers, pensions, revenus mobiliers.....	<input type="text"/>
Total 1	<input type="text"/>

Vos points de charge

2 points pour les parents (même s'il n'y en a qu'un au foyer).....	<input type="text"/>
1 point par enfant à charge.....	<input type="text"/>
½ point par enfant à partir du 2 ^{ème} scolarisé dans l'Enseignement Catholique.....	<input type="text"/>

Composition de la fratrie à renseigner sur tableau Annexe 1 ci-dessous

Total 2	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

Total 1 / Total 2 Revenus / points.....	<input type="text"/>
------------------------------------------------	----------------------

Catégorie calculée suivant tableau Annexe 2 ci-dessous... ..	<input type="text"/>
--------------------------------------------------------------	----------------------

POUR INFORMATIONS



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66 – Fax : 03 44 53 34 29
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

POUR INFORMATIONS

II – CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARENTS AU FONCTIONNEMENT DU COLLÈGE

Chaque famille détermine sa **contribution financière** selon la grille de calcul ; elle tient compte des ressources et de la composition de la famille pondérée par le quotient familial.

Votre contribution est déterminée par application de la grille suivante :

Catégorie	Quotient familial	Versement trimestriel	Versement annuel
A	Jusqu'à 5.127 Euros	79.00 Euros	237.00 Euros
B	5.127 Euros à 7.018Euros	150.00 Euros	450.00 Euros
C	7.018 Euros à 8.384 Euros	228.00 Euros	684.00 Euros
D	8.384 Euros à 10.475 Euros	306.00 Euros	918.00 Euros
E	10.475 Euros à 12.675 Euros	382.00 Euros	1 146.00 Euros
F	12.675 Euros à 19.020 Euros	435.00 Euros	1 305.00 Euros
G	> 19.020 Euros	Tranche où vous fixez librement votre montant de scolarité (montant minimum : 436 € par trimestre ou 1 308 € par an)	

Votre participation permet au Collège d'assurer ses frais de fonctionnement, les salaires des personnels non enseignants, l'entretien, la maintenance des locaux, l'achat des manuels scolaires et les consommables dans certaines matières (physique, technologie...)

Il est donc nécessaire que chacun prenne une part juste et équitable de ces charges.

Cette participation comprend aussi les **cotisations** versées par le collège aux **organismes de l'enseignement catholique, au diocèse, à la tutelle** et les assurances-scolaires et extra-scolaires souscrites pour l'ensemble des élèves. Par conséquent, vous n'avez pas à en souscrire de votre côté.

En cas de départ en cours d'année, tout trimestre commencé est dû entièrement.



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66 – Fax : 03 44 53 34 29
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

POUR INFORMATIONS

III - DEMI-PENSION

La demi-pension ne bénéficie d'aucune participation de l'Etat ou des collectivités locales. Elle est donc totalement couverte par les familles ; les prix indiqués couvrent toutes les dépenses : les frais fixes de la société de restauration, les consommations alimentaires, la surveillance, les nombreuses animations et l'amortissement du matériel.

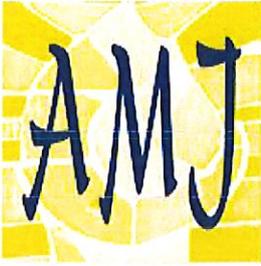
COÛT REPAS ISOLE (ticket) : 7.50 €
Annuel : 956 €
Trimestriel : suivre la grille

ATTENTION		<u>1er trimestre</u>	<u>2^{ème} trimestre</u>	<u>3^{ème} trimestre</u>
Trimestres comptables	ANNUEL	01/09 au 31/12/2024	01/01 au 31/03/2025	01/04 au 28/06/2025
1. Semaine normale :				
- 4 jours	956 €	391 €	297 €	268 €
2. Semaine réduite (1 à 3 j) :				
- 3 jours	724€	297 €	224 €	203 €
- 2 jours	485 €	195 €	152 €	138 €
- 1 jour	239 €	101 €	72 €	65 €

ATTENTION : changement de régime

L'établissement, pour raison exceptionnelle et sur demande écrite des familles, pourra accorder un changement de régime qui ne prendra effet qu'à la fin des trimestres comptables. **Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre.**

- **Les élèves peuvent apporter leur panier-repas uniquement sur prescription médicale. Une participation aux frais de surveillance, nettoyage... sera facturée aux familles. Le montant est fixé à 3 € par jour.**
- Toute inscription au self implique obligatoirement l'utilisation d'une carte magnétique. Pour les nouveaux, les frais de création de la carte seront facturés 7 euros. En cas de perte ou de détérioration, une somme de 7 euros sera demandée pour son renouvellement.
- Les repas payés non pris seront remboursés uniquement en cas d'absence pour raison de santé (deux semaines minimum) justifiée par un certificat médical, ou en cas de départ de l'élève.
- Les jours fériés sont décomptés du forfait annuel.



Association de Gestion du Collège Privé
Anne-Marie Javouhey
6, rue Anne-Marie Javouhey BP 10087 - 60304 SENLIS Cedex
Tél : 03 44 53 11 66 – Fax : 03 44 53 34 29
www.amjavouheysenlis.com
Siret : 780 577 680 00033

IV – FRAIS ANNEXES

- Etude surveillée du soir : 70 € par trimestre soit 210 € à l'année.
Ce montant forfaitaire est dû quel que soit le nombre de jours par semaine. Tout trimestre commencé est dû intégralement. **Aucun changement ne sera accepté en cours de trimestre**
- Classe anglais européen en 4° et 3° : 170 € à l'année.
- Classe espagnol européen en 4° et 3° : 170 € à l'année.

Nous vous remercions, par avance, de contribuer ainsi à la pérennité de notre établissement.

Bien entendu nous restons à votre écoute en cas de difficulté.

POUR INFORMATIONS